

Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".



N° 2786

**LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE**

Vo le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 521-2 et L. 521-10.  
Vo la délibération n° 2 du conseil communautaire du 27 avril 2025 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.  
Vo le Code de la commande publique de loi n° 2019 et notamment ses articles R.2142-17 et R.2142-18.  
Vo le Système d'acquisition dynamique n° 2025-024 pour la fourniture de véhicules de transport de personnes de Limoges Métropole.

**CONSIDERANT** après consultation avant appel à offre, le marché spécifique n° 2025-024-020-02 pour l'acquisition de 7 trolleybus articulés d'occasion a été déclaré par voie administrative le 02/02/2026, la date limite de remise des offres étant fixée au 12/02/2026.

**CONSIDERANT** qu'aucune offre n'a été remise dans les délais prescrits.

**CONSIDERANT** que les articles R.2142-1 et R.2142-2 du Code de la commande publique permettent à un établissement public de ne pas donner suite à une procédure pour un motif légitime, qu'en l'espèce, il s'agit d'un motif légitime.

**CONSIDERANT** qu'il convient dès lors de ne pas donner suite à la procédure lancée précédemment.

**D E C I S E**

Le marché spécifique n° 2025-024-020-02 relatif à l'acquisition de 7 trolleybus articulés d'occasion est déclaré sans suite pour motif légitime.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 26/02/2026  



Publié le jeudi 26 février 2026

Accès à l'information : Révisé par l'administration  
Document communiqué en vertu de l'article 6 de la loi n° 178 du 25 mars 2018  
Révisé par l'administration

## DÉCISION

# Décision concernant la déclaration sans suite du marché spécifique relatif à l'acquisition de 7 trolleybus articulés d'occasion

1 DOCUMENT - Publié le 26 Février 2026

 **27861.pdf**  
(.pdf, 258,5 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**